

# Tarifs enseignement supérieur

Année scolaire 2022-2023

## Tarifs mensuels prélevés sur 10 mois

Classes	Tarifs mensuels	Détails
BTS Communication	94,50€	Contribution famille pour les frais non pris en charge par l'état : constructions, annuités d'emprunt, équipements pédagogiques...
BTS Négociation et digitalisation de la relation client	94,50€	Contribution famille pour les frais non pris en charge par l'état : constructions, annuités d'emprunt, équipements pédagogiques...
BTS Professions immobilières en alternance	0€	La formation est gratuite pour l'alternant. Le coût de la formation est intégralement pris en charge par la branche professionnelle. La rémunération due par l'employeur est de 53 à 85% du SMIC.
BTS Management commercial opérationnel en alternance	0€	La formation est gratuite pour l'alternant. Le coût de la formation est intégralement pris en charge par la branche professionnelle. La rémunération due par l'employeur est de 53 à 85% du SMIC.
Bac+3 Bachelor événementiel	330€* ou 0€ si alternance**	* Tarifs annuels : 3900€ (600€ à verser à l'inscription et <b>non remboursable</b> ) Une participation aux frais des séminaires nationaux (frais d'hébergement et de transport) sera demandée en supplément en début de formation pour un montant compris entre 500 et 700€. Formation non éligible aux bourses de l'enseignement supérieur mais sur justificatif suivant les conditions de ressources, l'établissement peut accorder une réduction forfaitaire de 1000€. Stage de 5 ou 6 mois, ouvrant droit à une gratification minimum d'environ 600€ par mois (Calcul pour 154h de travail/mois au taux de 3,9€/h (Source : Simulateur du gouvernement <a href="http://www.service-public.fr">www.service-public.fr</a> )). ** La formation est gratuite pour l'alternant. Le coût de la formation est intégralement pris en charge par la branche professionnelle. La rémunération due par l'employeur est de 53 à 85% du SMIC.
Bac+3 Bachelor Eco-Manager en DRS Diplôme universitaire	330€***	*** Tarifs annuels : 3900€ (600€ à verser à l'inscription et <b>non remboursable</b> ) Formation non éligible aux bourses de l'enseignement supérieur mais sur justificatif suivant les conditions de ressources, l'établissement peut accorder une réduction forfaitaire de 1000€. Stage de 2 à 5 mois, si supérieur à deux mois ouvrant droit à une gratification minimum d'environ 600€ par mois (Calcul pour 154h de travail/mois au taux de 3,9€/h (Source : Simulateur du gouvernement <a href="http://www.service-public.fr">www.service-public.fr</a> )).

### Restauration

Les étudiants ont à leur disposition une cafétéria. Un choix varié leur est proposé (cruautés, légumes, viandes, produits laitiers, desserts, fruits, etc.). Le menu (entrée, plat et dessert) leur est facturé au prix de 5€.

### Impression

**Une somme de 20€ obligatoire** est demandée en début d'année pour activer le compte personnel d'impression. Ce compte est un service proposé qui permet à chaque utilisateur de gérer ses impressions dans l'établissement.

### Carte d'accès et de restauration

Une carte permettant l'accès à l'établissement et servant également comme mode de paiement au niveau de la restauration est remise à chaque étudiant le jour de la rentrée. Cette carte est valable toute la durée de la formation et doit être impérativement restituée à la fin de celle-ci. En cas de perte ou de détérioration, elle vous sera facturée 10€.

### Paiement en ligne

L'établissement propose le règlement en ligne pour la restauration et l'impression. Le paiement en ligne est accessible depuis l'Espace famille.

<https://www.cordeliers.fr/espace-famille/>

*Les familles qui connaissent des difficultés financières ne doivent pas hésiter à nous en avvertir, par écrit, afin que soient trouvées des solutions (justificatif demandé).*